



ASSOCIATION LOI 1901 D'INITIATIVE PRIVÉE

CRÉÉE EN 2009
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, A BUT NON LUCRATIF

DEDIÉE AU HANDICAP MENTAL OU COGNITIF



➤ CONSTATS

Les politiques sur le handicap en France sont axées à 90% sur le handicap physique et psychique

Encore trop peu pour le handicap mental ou cognitif... et encore moins pour favoriser l'accès au travail en milieu ordinaire



Sa raison d'être

Inclusion à long terme des personnes avec un handicap mental ou cognitif dans la vie ordinaire

Sa mission

Aider ces personnes à trouver leur place dans l'entreprise, par un accompagnement adapté, durable et évolutif

Sa spécificité

S'adapter à la personne et lui donner un Accompagnement global :
Travail en milieu ordinaire pour son maintien dans son emploi

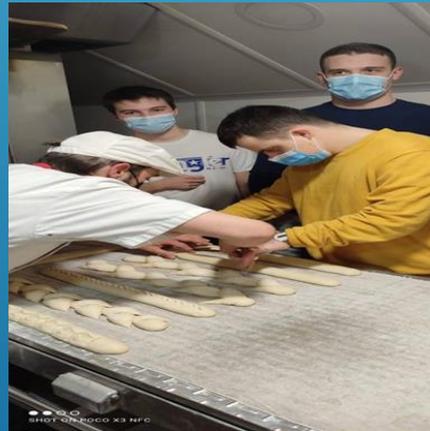
Partenaires coordonnés par ACCES

30e Jeunes adultes RQTH
Handicap mental ou cognitif
et leur famille

Equipe ACCES de
Conseillers en emploi

Les Entreprises,
les collègues dont un tuteur

Centres de formation CFA
Foyers de vie,





ACCES

une association qui a une spécificité :

**L'accompagnement
individualisé, durable et évolutif**

de chaque personne en situation de
handicap mental ou cognitif

INDIVIDUALISE

- Le Jeune est mis immédiatement en situation de travail pour évaluer ce qui lui conviendra
- L'Entreprise est sensibilisée/formée au handicap le plus vite possible
- Lorsque l'Entreprise veut s'investir : elle nomme un tuteur bénévole pour soutenir le Jeune et suit les conseils pour adapter ses consignes afin d'intégrer le Jeune sans nuire à la performance attendue
- ACCES donne au tuteur et à l'équipe les clés pour comprendre le Jeune et savoir lui parler
- L'accompagnement doit être régulier sur le lieu de travail ; la fréquence varie de 3 à 4 jours par semaine en début d'embauche, puis passer à 2 heures par semaine, puis à 2 heures par mois...
- Hors de l'Entreprise, le Jeune est aussi soutenu par des ateliers réguliers pour l'aider à comprendre les situations rencontrées à son travail. La mise en relations avec d'autres Jeunes est essentielle pour son équilibre et l'acceptation de son handicap.

EVOLUTIF

- ACCES veille à ce que le Jeune ait une évolution de ses tâches, de son travail, voire de son métier...
- L'Entreprise est sensibilisée dès le début à ce point indispensable
- ACCES a de l'ambition pour le Jeune

DURABLE

- Le Jeune travaillant en milieu ordinaire ne peut gommer son handicap !
- L'accompagnement doit être régulier, car le Jeune va enchaîner des moments faciles et difficiles en lien avec son handicap, sa situation au travail ou dans son foyer de vie

Les retombées de cette spécificité :

Maintien dans l'emploi – Découverte pour l'équipe d'un sens à travailler avec ce Jeune – Ouverture à la différence - ...



LES ENTREPRISES ET CENTRES DE FORMATION

DES RESULTATS DE LA GENEROSITE DES FREINS



- ▶ Innovation du dispositif d'inclusion dans la société civile du handicap : *l'emploi accompagné*
- ▶ ACCES travaille pour développer l'emploi accompagné en France,
- ▶ Reconnaissance d'ACCES par ses résultats par les personnes accompagnées, leur famille, les entreprises, les écoles et les mécènes ... tous nos jeunes sont maintenus dans leur emploi,
- ▶ Entreprises : générosité mais absence de moyen/formation pour accueillir le handicap
- ▶ Entreprises les plus engagées RSE soutiennent ACCES en rémunérant son travail de sensibilisation et d'accompagnement

Merci !

Stéphanie Roland-Gosselin
Coordinatrice ACCES
06 64 30 67 40